

***Compte-rendu succinct de la Séance Ordinaire
du 27 juin 2019***

Membres présents : Bruno FARINE, Christophe PACOT, Marie-Bénédicte BRUN, Chantal BIGET, Sonia DAVID, Claudine KACZAN, Véronique REGNAULT, Frédéric COLLARD, et Pascal DELAUNAY.

Compte-rendu des réunions des commissions et syndicats intercommunaux, à savoir :
- *SIVOS St Léger / Moussey / Villemereuil.*

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les devis pour les travaux d'accessibilité des sanitaires de la mairie et de l'école ;
- **REFLECHIT** au matériel le plus adapté à une gestion différenciée de la tonte sur la commune. Après comparaison de plusieurs devis, une tondeuse d'occasion John Deere avec un barre de coupe mulching adapté à la tonte du stade et de la place du village paraît intéressante étant donné son prix, son nombre limité d'heures d'utilisation, et sa provenance ;
- **EXAMINE** les possibilités de pose d'une grille à l'entrée de l'église pour pouvoir aérer de manière significative le bâtiment en période de printemps et d'été. Un premier devis a été établi. Il va être demandé un croquis à l'artisan ;
- **PREND** une délibération pour :
 - ajouter la somme de 1 100 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » chapitre 21 afin de pouvoir régler la totalité des travaux d'accessibilité des sanitaires de la mairie et de l'école,
 - ajouter la somme de 2 300 € à l'article 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » chapitre 21 afin de pouvoir régler le nouvel équipement de tonte,
 - retrancher la somme de 3 400 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues » ;
- **ACCEPTE** de lancer la procédure de relevé des concessions non entretenues repérées dans le cimetière communal ;
- **DISCUTE** de la mise en place de l'action sociale obligatoire pour le personnel communal. Un projet de délibération sera soumis à l'avis du comité technique ;
- **ABORDE** l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet.

Questions diverses :

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté la propriétaire du dernier terrain constructible de la rue du pré de l'orme. Un permis d'aménager a été déposé pour la création de 3 terrains. Elle envisage d'engager les travaux de branchements d'assainissement à l'automne. Les travaux de réfection de la rue du pré de l'orme pourraient donc se faire par la suite dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.*

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une clé USB permettant de consulter le projet de révision du Schéma de Cohérence des Territoires de l'Aube est disponible en mairie.*

Le Maire, Bruno FARINE.